

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation 29 octobre 2024
-------------------------------------------

Date d'Affichage  
29 octobre 2024

**Objet de la délibération**

**No 2024-100209**

**Affaires générales  
Concours des maisons fleuries**

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ.

Absents représentés : Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Stéphane PAQUET pouvoir à Jean-Paul COLMONT, Christine GUIMAREY pouvoir à Jean-Pierre SCHANG, Tristan RUIZ pouvoir à Catherine RUIZ COLLAS

Absent excusé : Pascal HOURLIER  
Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission fleurissement en date du 17 octobre 2024, décidant de primer les candidats ayant une note minimale de 12/20,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de:

- **reconduire** le dispositif des années précédentes, sachant qu'il y a 4 catégories ( grand jardin , petit jardin, balcon et établissement) et de préciser que les membres du jury participant au concours ne votent pas lors de leur passage et selon leur note, un prix hors concours leur sera attribué

-**distribuer** un bon d'achat à utiliser sur le territoire de la communauté de communes de la Brie Champenoise dans un magasin de fleurs et/ou de jardinage avant le 30 avril 2025 dans les conditions suivantes:

1<sup>er</sup> dans les catégories : 60€

2<sup>ème</sup> dans les catégories : 40€

3<sup>ème</sup> dans les catégories : 20€

Pour les participants non primés : 10€

Pour les hors concours : 1<sup>er</sup> 60€, 3<sup>ème</sup> 20€

Soit les totaux suivants :

Les 1<sup>ers</sup> : 60€x3 = 180€

Les 2<sup>èmes</sup> : 40€ x 3= 120€

Les 3<sup>èmes</sup> : 20€ x 3 = 60€

Un hors concours 1<sup>er</sup> = 60€

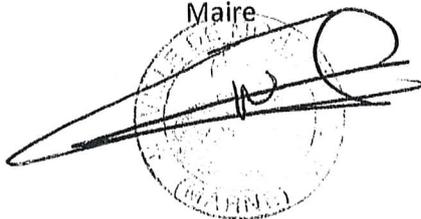
Un hors concours 3<sup>ème</sup>= 20€

Et 22 participants non primés x10€ = 220€

Pour un total de 660€ ( pour information : aucune note supérieure ou égale à 12 pour les balcons)

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20241105-del2024-100209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le maire

